

▷ | SECTEUR SANITAIRE MÉDICO-SOCIAL



www.ladapt.net

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique.

▷ | SOMMAIRE

DÉVELOPPER MA CONNAISSANCE DES DÉFICIENCES ET HANDICAPS

FOR17S01	LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP
FOR17S02	L'EMPOWERMENT : LE POUVOIR D'AGIR
FOR17S07	LES PATHOLOGIES NEUROVISUELLES CHEZ L'ENFANT
FOR17S08	LES TROUBLES PSYCHIQUES
FOR17S09	LES LÉSIONS CÉRÉBRALES ACQUISES, DÉMYSTIFIER POUR MIEUX ACCOMPAGNER
FOR17S10	LES LÉSIONS CÉRÉBRALES ACQUISES, DE LA COMPRÉHENSION À L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ENTREPRISE

RENFORCER MA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

FOR17S03	LA BIENTRAITANCE AU CŒUR DE MA PRATIQUE
FOR17S04	LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LA PARENTALITÉ
FOR17S05	LA SÉCURISATION DES CARRIÈRES PAR L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ
FOR17S06	LES ÉCRITS PROFESSIONNELS

LE SERVICE CONSEIL ET FORMATION

LADAPT EN CHIFFRES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES





▷ DÉVELOPPER MA CONNAISSANCE DES DÉFICIENCES ET HANDICAPS

FOR17S01	LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP
FOR17S02	L'EMPOWERMENT : LE POUVOIR D'AGIR
FOR17S07	LES PATHOLOGIES NEUROVISUELLES CHEZ L'ENFANT
FOR17S08	LES TROUBLES PSYCHIQUES
FOR17S09	LES LÉSIONS CÉRÉBRALES ACQUISES, DÉMYSTIFIER POUR MIEUX ACCOMPAGNER
FOR17S10	LES LÉSIONS CÉRÉBRALES ACQUISES, DE LA COMPRÉHENSION À L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ENTREPRISE





FORMATION SECTEUR I
SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL

RÉF. FOR17S01 ▷

DÉVELOPPER MA CONNAISSANCE DES DÉFICIENCES ET HANDICAPS

LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP

POUR MIEUX ACCOMPAGNER

Trouver les mots justes, savoir comment parler du handicap, avoir un comportement adapté, tels sont les enjeux de cette journée.

Le handicap est souvent associé au fauteuil roulant ou à la canne blanche. Pourtant, dans la réalité, chacun sait qu'il recouvre un ensemble de situations bien plus variées. Parce que connaître le handicap, c'est déjà mieux le comprendre, cette formation vous propose de vous familiariser avec la réalité du handicap et de découvrir ce qu'il implique au quotidien.



OBJECTIFS

- Connaître les grandes typologies de handicap et leurs répercussions.
- Être plus à l'aise au contact des personnes en situation de handicap.
- Acquérir quelques repères législatifs.
- Identifier les acteurs du handicap et leur rôle.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

La formation alterne les apports théoriques et les études de cas. Elle favorise l'expression des situations vécues et les interactions avec les participants.



PUBLIC

Tout public.

PROGRAMME

- **Le handicap et ses représentations**
 - Les représentations individuelles du handicap.
 - L'évolution des représentations sociales et leurs impacts sur les comportements, en particulier sur le collectif de travail.
- **Mieux connaître le handicap**
 - Qu'est-ce que le handicap ?
 - Les différents types de handicap.
- **Accueillir une personne en situation de handicap**
 - Adopter la bonne attitude.
 - Savoir parler du handicap avec la personne.
- **L'environnement législatif**
 - La CIDPH, cadre de référence international.
 - La loi du 11 février 2005.
 - La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
 - Les principaux acteurs.

📍 PANTIN



Formation en intra
sur mesure

ladaptentreprises@ladapt.net

01 48 10 94 44

PROFIL INTERVENANT

Professionnel de LADAPT ou de son réseau disposant d'une expérience dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap.



www.ladapt.net



FORMATION SECTEUR I
SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

RÉF. FOR17S02

DÉVELOPPER MA CONNAISSANCE DES DÉFICIENCES ET DES HANDICAPS

“L'EMPOWERMENT” : LE POUVOIR D'AGIR



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de l'Empowerment.
- Développer une culture sur la capacité et le pouvoir d'agir.
- Amorcer les changements de posture.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques interactifs
- Exercices pratiques
- Séances de réflexion et d'élaboration de projets
- Échanges de pratiques



PUBLIC

Cette formation, proposée pour toutes les personnes composant les équipes de votre structure, vise à favoriser la capacité de décider et d'agir des personnes accompagnées.

QUEL RÔLE ET QUELLE POSTURE POUR LE PROFESSIONNEL ?

Promouvoir des conditions favorables à la prise d'initiative et à l'autonomie maximale des personnes accompagnées est une demande essentielle pour que ces dernières deviennent des acteurs à part entière de leur vie et les moteurs premiers du changement.

Cela implique de faire évoluer le regard et les postures tant des professionnels que des personnes accompagnées. Cette formation vous propose de faire un tour d'horizon des leviers d'action et des points bloquants sur lesquels agir lorsque l'on parle d'Empowerment.

PROGRAMME

- **L'Empowerment : un concept à explorer**
 - Une proposition de définition,
 - Un nouveau paradigme, de nouvelles postures,
 - Plusieurs histoires de l'Empowerment
- **Le processus d'Empowerment : démarche et outils**
 - Un nécessaire changement de regard du professionnel, de la personne accompagnée et de son entourage.
 - Des compétences qui doivent évoluer
 - Les 4 grands domaines de l'Empowerment :
 - Le respect des droits humains et la lutte contre les discriminations
 - La participation au processus de décision.
- L'accès à un accompagnement de qualité et l'implication dans son évaluation.
- L'accès aux informations et aux ressources.
- Outils et références : la relation d'aide et le counseling, les techniques d'entretien, les emprunts aux sciences de la communication et de l'information, la régulation et l'auto support entre pairs.
- L'identification des freins et des leviers.
- L'évaluation de la démarche.
- **Repenser sa posture pour accompagner le changement**
 - Dans les soins (au sens global).
 - Des professionnels.
 - Des personnes accompagnées.
 - Des familles et accompagnants.

PANTIN



Formation en intra
sur mesure

ladaptentreprises@ladapt.net

01 48 10 94 44

PROFIL INTERVENANT

Professionnel de LADAPT disposant d'une expertise de terrain.



www.ladapt.net



FORMATION SECTEUR I
SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL

RÉF. FOR17S07

DÉVELOPPER MA CONNAISSANCE DES DÉFICIENCES ET HANDICAPS

LES PATHOLOGIES NEUROVISUELLES CHEZ L'ENFANT

ORTHOPTIE ET NEUROVISION

Les pathologies neurovisuelles sont une des premières causes de déficience visuelle chez l'enfant dans les pays développés et représentent 2,5 % des consultations ophtalmo pédiatriques. Pourtant, les capacités visuelles sont indispensables au développement de la voie lexicale en lecture et à la constitution du lexique orthographique. Ces difficultés doivent donc être dépistées dès les premiers signes d'appel pour ne pas pénaliser l'enfant dans ses apprentissages.



OBJECTIFS

- Cerner les difficultés d'apprentissage de l'enfant cérébrolésé ou ayant des difficultés d'apprentissage.
- Distinguer les troubles visuo-spatiaux des agnosies et des difficultés visuo-attentionnelles associées.
- Limiter les difficultés de l'enfant par la mise en place d'une rééducation spécialisée.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

La formation alterne les apports théoriques et les études de cas en favorisant les interactions avec les participants.



PUBLIC

Orthoptistes et rééducateurs au contact d'enfants cérébrolésés ou en difficultés d'apprentissage.

PROGRAMME

- **Vision et neurovision**
 - Les différents canaux visuels.
 - Les cartes d'analyse du message.
 - Les voies dorsales et ventrales.
 - Le retour moteur et la coordination oeil / main.
- **Neurovision et neuropsychologie**
 - Historique et définition de la neuropsychologie chez l'enfant, son apport et ses liens avec la neurovision.
 - La notion de QI.
 - Les grands syndromes : définition
 - La lecture et la dyslexie.
- **Présentation du bilan neurovisuel**
 - Démonstration du matériel.
 - La normalité chez l'enfant de 3 à 8 ans.
- **Les pathologies neurovisuelles de l'enfant cérébrolésé**
 - Quels symptômes d'appel ?
 - Cécité corticale et prise en charge.
 - Dyspraxie visuo-spatiale, troubles visuo-spatiaux et dyspraxie constructive : diagnostic et rééducation.
 - Les agnosies visuelles de l'enfant : quand y penser ? Comment les mettre en évidence ?
 - Les pathologies neurovisuelles dans les troubles des apprentissages.
- **Mises en situation à partir de cas réels**
 - Agnosie, IMC et dyspraxie visuo-spatiale ; dyspraxie de développement.
 - Troubles des apprentissages sans trouble neurovisuel, syndrome frontal empêchant la rééducation.

 PANTIN



Formation en intra
sur mesure

ladaptentreprises@ladapt.net

01 48 10 94 44

PROFIL INTERVENANT

Professionnel de LADAPT
disposant d'une expertise de
terrain.



www.ladapt.net



FORMATION SECTEUR I SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL | DÉVELOPPER MA CONNAISSANCE DES DÉFICIENCES ET HANDICAPS

RÉF. FOR17S08

LES TROUBLES PSYCHIQUES



OBJECTIFS

- Comprendre ce qu'est la maladie psychique.
- Comprendre la répercussion des troubles psychiques.
- Adapter sa pratique.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

La formation alterne les apports théoriques et les études de cas. Elle favorise l'expression des situations vécues et les interactions avec les participants.



PUBLIC

Tout professionnel d'établissements sociaux ou médico-sociaux intervenant en institution ou à domicile.

DÉMYSTIFIER POUR MIEUX ACCOMPAGNER

La reconnaissance du handicap psychique a trouvé une consécration législative avec la loi du 11 février 2005 et une reconnaissance internationale par la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH). Il n'en reste pas moins que ce handicap reste encore peu compris.

Le plus souvent conséquence d'une maladie psychiatrique, le handicap psychique atteint l'individu dans son rapport à lui-même et à son environnement. Il vient donc questionner les habitudes de travail des professionnels. Cette formation propose de décrire les principales maladies psychiatriques et les troubles du comportement associés pouvant entraîner un handicap. Elle vise également à vous apporter des pistes concrètes pour adapter votre pratique à ce public.

PROGRAMME

- **Le handicap psychique. Entre mythes et réalités**
 - Troubles psychiques et représentations dans la société.
 - Définition et cadre légal.
 - Différence entre handicap psychique et déficience intellectuelle.
- **Adapter sa pratique**
 - Approche relationnelle.
 - Comment repérer les signes de fragilité ?
 - Gérer une crise.
- **Études de cas**
- **Les principales pathologies et leurs répercussions dans la vie quotidienne**
 - Les troubles psychotiques.
 - Les troubles de l'humeur.
 - Les troubles anxieux.
 - Les troubles de la personnalité.
 - Les addictions.

 PANTIN



Formation en intra
sur mesure

ladaptentreprises@ladapt.net

01 48 10 94 44

PROFIL INTERVENANT

Professionnel de LADAPT ou de son réseau (neuropsychologue, psychologue clinicien, psychologue du travail), disposant d'une expertise dans l'accompagnement de personnes en souffrance psychique.



www.ladapt.net



FORMATION SECTEUR I
SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL

RÉF. FOR17S09

DÉVELOPPER MA CONNAISSANCE DES DÉFICIENCES ET HANDICAPS

LES LÉSIONS CÉRÉBRALES ACQUISES



OBJECTIFS

- Mieux comprendre la lésion cérébrale acquise.
- Évaluer la situation de handicap.
- Appréhender les troubles du comportement associés.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

La formation alterne les apports théoriques et les études de cas en favorisant les interactions avec les participants.



PUBLIC

Tout public.

DÉMYSTIFIER POUR MIEUX ACCOMPAGNER

Les lésions cérébrales acquises occasionnent un ensemble de bouleversements chez la personne qui en est victime, tels que des troubles du comportement ou des troubles émotionnels, souvent conséquence d'un problème cognitif. Ils viennent parfois accentuer des traits de personnalité préexistants ou les modifier complètement.

Leurs manifestations déstabilisent souvent les proches, mais aussi les professionnels : sautes d'humeur, anxiété, impulsivité, dépression, irritabilité, désinhibition... rendent en effet, l'accompagnement complexe.

Cette formation vous propose de faire un tour d'horizon des différentes séquelles, cognitives, comportementales, physiques et sensorielles des personnes cérébrolésées, ainsi qu'un focus sur les troubles du comportement et leurs liens avec les troubles cognitifs.

PROGRAMME

- **Les séquelles tardives post-traumatiques**
 - Le parcours de la personne cérébrolésée de l'accident à la phase séquentielle.
 - Définition du stade séquentiel.
 - Des séquelles au handicap : la classification GOS.
- **Les troubles du comportement**
 - Les types de comportement fréquemment observés.
 - Le lien entre les troubles et les lésions.
- **Présentation de cas cliniques**
- **Évaluation de la phase séquentielle**
 - Répercussions des séquelles physiques.
 - Répercussions des séquelles cognitives.
 - Répercussions des séquelles comportementales.

 PANTIN



Formation en intra
sur mesure
Ladaptentreprises@ladapt.net
01 48 10 94 44

PROFIL INTERVENANT

Professionnel de LADAPT
disposant d'une expertise de terrain.



www.ladapt.net



FORMATION SECTEUR I
SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL

RÉF. **FOR17S10** ▷

DÉVELOPPER MA CONNAISSANCE DES DÉFICIENCES ET HANDICAPS

LES LÉSIONS CÉRÉBRALES ACQUISES

DE LA COMPRÉHENSION À L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ENTREPRISE

Les services accompagnant des personnes cérébrolésées sont confrontés aux difficultés d'insertion de cette population.

LADAPT a développé un réseau d'insertion spécifique pour les personnes cérébrolésées (CSSR, CAJ, UEROS, SAMSAH, ESAT). C'est cette expertise que vous propose de partager cette formation.



OBJECTIFS

- Avoir une compréhension de la répercussion des troubles cognitifs et comportementaux sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes cérébrolésées.
- Repérer le stade séquellaire.
- Identifier les problématiques individuelles liées à l'état séquellaire.
- Donner des outils pour aider à la réalisation du projet de vie.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

La formation alterne les apports théoriques et les études de cas en favorisant les interactions avec les participants.



PUBLIC

Tout membre des équipes pluridisciplinaires accompagnant des personnes cérébrolésées au stade de la réinsertion professionnelle.

PROGRAMME

- **De l'autonomie de vie quotidienne vers l'insertion professionnelle : quel compromis ?**
 - Évaluation de vie quotidienne et réentraînement (déplacement, logement et vie quotidienne).
 - Adéquation entre les désirs de la personne, son environnement et l'évaluation des professionnels.
 - Les troubles du comportement : des difficultés d'adaptation qui impactent le projet de la personne.
- **La réinsertion socioprofessionnelle, une démarche transversale**
 - L'interdépendance des différents axes d'accompagnement.
 - Le nécessaire travail en réseau et l'accompagnement du projet de réinsertion.
- **Présentation de cas cliniques**

📍 PANTIN



Formation en intra
sur mesure

Ladaptentreprises@ladapt.net
01 48 10 94 44

PROFIL INTERVENANT

Professionnel de LADAPT
disposant d'une expertise de terrain.



www.ladapt.net



▷ | RENFORCER MA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

FOR17S03	LA BIEN-ÊTRE AU CŒUR DE MA PRATIQUE
FOR17S04	LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LA PARENTALITÉ
FOR17S05	LA SÉCURISATION DES CARRIÈRES PAR L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ
FOR17S06	LES ÉCRITS PROFESSIONNELS





FORMATION SECTEUR | SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL

RÉF. FOR17S03

RENFORCER MA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

LA BIENTRAITANCE AU CŒUR DE MA PRATIQUE



OBJECTIFS

- Comprendre la bientraitance et la maltraitance.
- Se positionner comme le garant de la bientraitance, via l'écoute et la communication.
- Prévenir, repérer et signaler la maltraitance.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- La formation alterne les apports théoriques et les cas pratiques. Elle favorise l'expression des situations vécues et les interactions avec les participants.



PUBLIC

Tout professionnel du secteur sanitaire ou médico-social.

La notion de bientraitance puise ses fondements dans les textes relatifs aux droits de l'homme. Elle est reprise plus récemment dans la loi du 2 janvier 2002 pour le secteur médico-social et dans la loi du 4 mars 2002 pour le secteur sanitaire.

L'une et l'autre rappellent ainsi le droit au respect de la dignité, de la confidentialité, de la vie privée, la non-discrimination, l'accompagnement à l'autonomie, autant d'éléments sous-tendus par la bientraitance.

Être bientraitant, c'est inscrire sa pratique dans le cadre de la démarche qualité, dans une visée d'amélioration continue, dont l'écoute de la demande de l'utilisateur et la communication sont les outils indispensables.

PROGRAMME

- **La bientraitance**
 - Définition bientraitance / bienveillance et maltraitance / malveillance.
 - Cadre légal.
 - Les valeurs principales.
- **La bientraitance en pratique**
 - L'attention positive.
 - La communication non-violente.
 - La gestion des émotions.
- **Les enjeux institutionnels**
 - Repenser sa posture professionnelle.
 - Repenser le parcours de la personne accompagnée (de l'accueil à la sortie).
 - La bientraitance dans les équipes.

 PANTIN



Formation en intra
sur mesure

Ladaptentreprises@ladapt.net

01 48 10 94 44

PROFIL INTERVENANT

Neuro-psychologue.



www.ladapt.net



FORMATION SECTEUR I
SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

RÉF. **FOR17S04** ▶

RENFORCER MA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LA PARENTALITÉ

QUELLES RÉPONSES DE L'INSTITUTION ?

Le droit à la vie affective et sexuelle pour les personnes en situation de handicap est inscrit dans la loi du 11 février 2005 comme un droit fondamental. Les institutions accueillant ce public doivent donc mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa reconnaissance, son acceptation, son accompagnement et sa prise en charge.

Cependant, cette thématique demeure un tabou et les projets d'établissement l'intègrent rarement. Les professionnels ne savent pas toujours répondre aux demandes, ni résoudre les situations conflictuelles émanant de ce qui est perçu comme un interdit.



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la vie affective et sexuelle pour les personnes en institution.
- Savoir donner une place à la vie affective et sexuelle dans les projets d'établissement.
- Repérer des solutions concrètes visant à favoriser la vie affective et sexuelle au sein des ESMS.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

La formation alterne les apports théoriques et les études de cas. Elle favorise l'expression des situations vécues et les interactions avec les participants.



PUBLIC

Encadrants et professionnels des établissements et services médico-sociaux.

PROGRAMME

- **La vie affective et sexuelle**
 - De quoi parle-t-on ?
 - Définitions et vocabulaire commun (dimensions biologiques, psycho-affectives, sociales...).
 - Les représentations sociales sur la sexualité.
- **L'environnement politique et social**
 - Le cadre juridique et réglementaire.
 - Impacts sur les pratiques professionnelles en matière de vie affective et sexuelle : entre protection et liberté.
 - Loi de 2005, loi de 2002, code de l'action sociale et des familles,...
 - Les enjeux actuels : droits, bien-être, parentalité.
- **L'institution face à la vie affective et sexuelle**
 - Pourquoi parler de vie affective et sexuelle en institution ? Enjeux et conséquences.
 - Quelle place dans le projet d'établissement ?
 - Comment libérer la parole et éviter les tabous ?
 - L'institution face à des situations d'abus et/ou de violences sexuelles.
- **L'accompagnement des usagers**
 - Définir les rôles de chaque professionnel de l'institution pour agir efficacement.
 - Identifier ses propres fonctionnements pour en limiter l'impact sur la relation d'accompagnement.
 - Quelle place donner aux familles ?
 - Mettre en place des groupes de parole d'usagers : principe et mode d'animation.

📍 PANTIN



Formation en intra
sur mesure

Ladaptentreprises@ladapt.net
01 48 10 94 44

PROFIL INTERVENANT

Neuro-psychologue.



www.ladapt.net



FORMATION SECTEUR I
SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL

RÉF. FOR17S05

RENFORCER MA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

LA SÉCURISATION DES CARRIÈRES PAR L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

QUELLES RÉPONSES DE L'INSTITUTION ?

La mission de LADAPT est d'accompagner les personnes en situation de handicap dans la réalisation de leur projet de vie. Réussir l'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail par l'emploi accompagné est affirmé comme l'une de ses priorités dans son projet associatif 2016-2020.

Depuis 2016, l'emploi accompagné est inscrit dans la loi et est amené à devenir un levier essentiel de l'inclusion. De cette nouveauté légale, LADAPT a conçu une formation visant à donner les clés pour développer ce mode d'accompagnement novateur.



OBJECTIFS

- Connaître le cadre de l'emploi accompagné.
- S'appropriier les éléments clés afin de construire avec la personne et l'entreprise, des parcours séquencés, cohérents, évalués et suivis.
- Se situer en tant que professionnel dans le dispositif d'emploi accompagné et dans les différentes phases du parcours.
- Utiliser l'ensemble des ressources pour répondre globalement aux besoins des personnes accompagnées et lever les freins à l'inclusion.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Une méthode pédagogique participative, interactive. Nous nous appuyons sur les pratiques des professionnels, en croisant les savoirs, en développant l'“empowerment” des participants.



PUBLIC

Professionnels dont les missions contribuent à l'inclusion des personnes handicapées.

PROGRAMME

- **Cadre de l'emploi accompagné**
 - La convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH).
 - La législation française.
- **L'environnement politique et social**
 - Définition et principe.
 - De l'accompagnement vers l'emploi à l'emploi accompagné.
 - Le principe du “placer et former et maintenir” (*place and train and maintain*).
 - La notion de double client : la personne et l'entreprise.
- La personne au centre de l'accompagnement (empowerment, émulation entre pairs,...).
- Le rôle du référent.
- **La place du professionnel**
 - La non linéarité des parcours.
 - La posture d'accompagnement.
 - Les liens entre les différentes parties prenantes.
 - Les ressources internes et externes au service du parcours.
 - L'évaluation continue du service.

 PANTIN



Formation en intra
sur mesure

Ladaptentreprises@ladapt.net
01 48 10 94 44

PROFIL INTERVENANT

Professionnel de LADAPT disposant d'une expertise de terrain.



www.ladapt.net



FORMATION SECTEUR I SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL | RENFORCER MA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

RÉF. FOR17S06 ▷

LES ÉCRITS PROFESSIONNELS

RESPECTER LES DROITS DES USAGERS ET ASSURER UNE TRANSMISSION EFFICACE

Le rôle et les règles qui s'appliquent aux écrits nominatifs dans les secteurs sanitaire et médico-social ont été modifiés par différentes lois. Ces exigences légales et réglementaires incitent à les rendre plus nombreux et plus précis dans une logique de travail pluridisciplinaire et de contractualisation avec l'utilisateur. Ces évolutions demandent à accroître l'aisance dans la rédaction des différents écrits professionnels pour faciliter les transmissions.



OBJECTIFS

- Connaître le cadre juridique des écrits professionnels dans les secteurs sanitaire et médico-social.
- Appréhender les enjeux des écrits professionnels au regard des droits des usagers.
- Améliorer ses techniques de rédaction professionnelle pour une meilleure transmission.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques, cas pratiques, échanges entre participants



PUBLIC

Tout professionnel des secteurs sanitaire ou médico-social rédigeant des écrits professionnels.

PROGRAMME

- **De quoi parle-t-on ?**
 - Enjeux et fonctions des écrits professionnels.
 - Les différentes finalités.
 - La culture de l'écrit.
- **Le droit en matière d'écrits professionnels**
 - Relations entre éthique, morale, droit et déontologie.
 - Le cadre légal des écrits : lois du 2 janvier 2002 et du 4 mars 2002.
 - La traçabilité des actes soignants, des étapes de l'accompagnement et des informations administratives.
 - Le secret médical et la confidentialité dans les équipes pluridisciplinaires.
 - L'accès au dossier médical, au dossier unique des usagers.
- **L'écrit qui engage : la responsabilité professionnelle et la responsabilité personnelle.**
- **Rédiger des écrits clairs et efficaces pour faciliter les transmissions**
 - L'objectivité dans les écrits.
 - Analyse des différents documents à rédiger (quoi ? pour qui ? pour quoi ?...).
 - Les règles d'or en matière de communication écrite.
 - Le fond et la forme.
 - Rédiger une synthèse.
 - La relecture : outil d'auto-évaluation.
- **Ateliers de rédaction / jeux d'écriture**
 - L'objectivité dans les écrits.

📍 PANTIN



Formation en intra
sur mesure

Ladaptentreprises@ladapt.net
01 48 10 94 44

PROFIL INTERVENANT

Professionnel de LADAPT disposant d'une expertise de terrain.



www.ladapt.net



LADAPT, UNE ASSOCIATION ENGAGÉE

En complément de ses activités sanitaires et médico-sociales, LADAPT développe des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire :

- > La Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées qui, depuis 1997, permet de mobiliser les pouvoirs publics, les entreprises et le grand public sur cette problématique.
- > Le Réseau des Réussites, composé de parrains qui accompagnent bénévolement les personnes handicapées dans l'élaboration de leurs CV, lettres de motivation et les coachent pour des entretiens de recrutement...
- > Le Service Offre Entreprises permet de s'adresser à l'ensemble des actifs en les sensibilisant à la thématique du handicap, via notamment l'offre de formation proposée dans ce catalogue.

LE SERVICE CONSEIL ET FORMATION

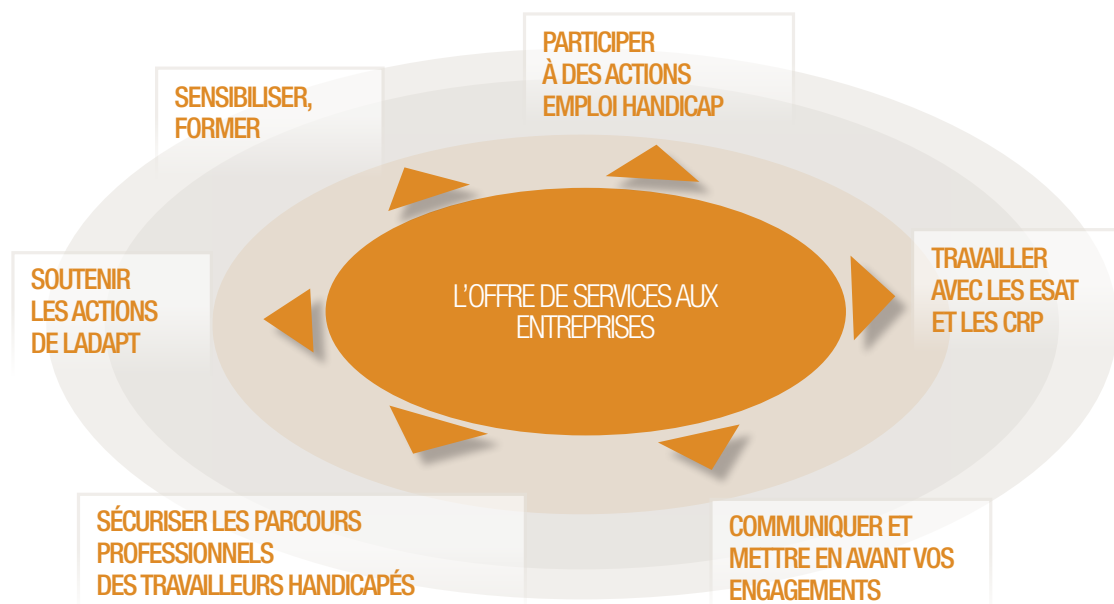
Par l'intermédiaire de son Service Offre Entreprises et pour répondre aux sollicitations toujours croissantes des employeurs, LADAPT propose une offre spécifique dédiée aux entreprises et organismes publics qui recouvre six volets et dont la finalité est double : sécuriser les parcours des personnes handicapées tout en développant la responsabilité sociétale des entreprises.

Avec cette offre, LADAPT met à votre service tout son savoir-faire en matière de handicap.

Avec LADAPT, augmentez votre niveau d'engagement !

Que vous initiez une démarche en faveur du handicap dans votre structure ou que vous disposiez d'ores et déjà d'une politique dynamique en la matière, LADAPT vous accompagne pas à pas, en vous proposant des réponses adaptées à vos besoins, quelle que soit l'avancée de votre projet.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter notre Service Conseil et Formation par email : ladaptentreprises@ladapt.net



▷ LADAPT EN CHIFFRES

19 006

personnes accompagnées

2 977

salariés dont

10,40%

110 établissements et structures

La 22^e édition de la SEEPH s'est tenue en Novembre 2018. Au total, ce sont 105 actions dont 38 actions emploi et 67 actions de sensibilisation qui ont été portées par l'ensemble des forces vives et les partenaires de LADAPT.

Les 10 soirées Ouverture de Champ en 2018 ont permis de rassembler plus de 2500 spectateurs et d'atteindre plus de 150 000 personnes sur les réseaux sociaux entre avril et juin 2018.

Dans le cadre de ses activités sanitaires, médico-sociales et sociales, LADAPT promeut l'accès aux droits des personnes handicapées et propose une réponse adaptée à chacun à travers ses missions : accompagner, soigner, insérer, éduquer, former, élaborer de nouvelles réponses et faire valoir les droits des personnes handicapées.

ACCOMPAGNER

39

établissements ou services médico-sociaux accompagnent 1618 personnes.

ÉDUCER

12

établissements et services accueillent 795 enfants.

FORMER

30

établissements dispensent des formations spécialisées en établissements médico-sociaux à 3318 stagiaires et des actions de droit commun à 3786 personnes.

SOIGNER

11

établissements de soins de suite et de réadaptation rééduquent 5281 patients.

INSÉRER

18

structures de travail protégé (dont 15 ayant des places Hors-murs) permettent à 1173 personnes de travailler.

1 667 adhérents ▪ **24** postes d'administrateurs

Le Réseau des Réussites est le réseau de bénévoles qui accompagnent des demandeurs d'emploi dans leur recherche.

30 Comités des Réussites · **300** bénévoles · **414** personnes parrainées

1997 : Création de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées

2000 : Création du Réseau des Réussites

2003 : Organisation des États généraux de la citoyenneté des personnes handicapées

2004 : Création des Jobdatings® et des Trophées handicap et citoyenneté

2007 : Création des Handicafés®

2011 : Lancement du projet associatif 2011-2015 de LADAPT : "vivre *ensemble*, égaux & différents"

2013 : 1^{ère} rencontre du réseau européen des partenaires engagés au Parlement européen de Bruxelles

2014 : Organisation de la première journée nationale CIDPH et lancement de l'opération grand public autour de l'image et du handicap, « Ouverture de champ »

2015 : Transformation de la SEPH en Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées et lancement de la première campagne d'interpellation du grand public, #KillLaBetise

2016 : Lancement du nouveau projet associatif 2016-2020, "vivre *ensemble*, égaux & différents"

2023 : 27^{ème} édition de la SEEPH



▶ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Contrat

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les actions de sensibilisation et les formations dispensées par LADAPT et excluent l'application de toute autre disposition.
- 1.2 Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la seule signature de la convention de formation. Cette convention est soumise aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail.
- 1.3 Dans les autres cas, le contrat est formé par la réception, par LADAPT, de la convention de formation signée. Une convocation qui n'aurait pas été reçue par le stagiaire ou son entreprise n'aura en aucun cas valeur d'annulation de l'inscription.

2. Remplacements/Annulations/Reports

- 2.1 Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.
- 2.2 Les remplacements de stagiaires sont admis à tout moment, sans frais, en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant sous réserve de remplir les conditions d'acceptation à la formation.
- 2.3 Formulées par écrit, les annulations donneront lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elles sont reçues au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage. Passé ce délai, pour tout report ou annulation, LADAPT sera dans l'obligation de facturer 50 % du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire et 100% du montant total pour une annulation à 2 jours ouvrés du début du stage. Cette indemnité ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.
- 2.4 LADAPT se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

3. Tarifs - Paiement

- 3.1 Les tarifs de nos actions de formation s'entendent nets de taxes (exonération de taxes CGI Art. 261 7-1).
Les établissements de LADAPT bénéficient d'une remise de 20% sur le prix catalogue.
Pour les actions de sensibilisation, nos tarifs comprennent l'ensemble des éléments énoncés dans la proposition commerciale. **Pour les actions de formation**, nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Les frais de restauration sont compris pour les formations inter-entreprises.
- 3.2 Règlement à la charge du stagiaire. Le règlement de la formation sera dû à réception de la facture.
- 3.3 Règlement à la charge de l'entreprise, d'un organisme collecteur ou d'un organisme public ou parapublic. La formation est facturée au terme de la formation et devra être réglé à réception de la facture.
- 3.4 Les attestations de présence seront envoyées à réception du règlement de la facture.

4. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

- 4.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée à l'extérieur, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. La transmission du bulletin de souscription ou du contrat de formation dûment paraphé et signé implique l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur de l'organisme de formation.
- 4.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.
- 4.3 L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'organisme de formation pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que l'organisme de formation ne puisse être recherché ou inquiété.

5. Propriété intellectuelle

- 5.1 L'organisme formateur met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires au stage (Supports papier, audiovisuels, les outils informatiques...). Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations LADAPT ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de LADAPT.

6. Litige

- 6.1 Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de commerce de Bobigny sera le seul compétent pour régler le litige.

